

Forêt Gordon Cosens – Sommaire

Le rapport présente les conclusions d'une vérification indépendante des forêts (VIF) de la forêt Gordon Cosens (FGC) dirigée par Arbex Forest Resource Consultants Ltd. La vérification porte sur la mise en œuvre de deux ans du plan de contingence 2010-2012 et sur la mise en œuvre de quatre ans du PGF 2019-2020 (3 ans de la phase I et 1 an de la phase II). La vérification englobe également les processus d'établissement et de planification des PGF de la phase I et de la phase II. La procédure et les critères de la VIF sont précisés dans le processus et le protocole de vérification indépendante des forêts (PPVIF) de 2016. Les plans de gestion forestière ont fait l'objet d'un examen par rapport aux lois provinciales, aux lignes directrices stratégiques et aux exigences pertinentes dans le Manuel de planification de la gestion forestière (MPGF). Les examens sur les lieux de la vérification ont été réalisés par hélicoptère et par camion en septembre 2016.

La forêt Gordon Cosens (FGC) est gérée par Tembec (Tembec's Forest Resource Management Group) en vertu du permis d'aménagement forestier durable (PAFD) n° 550039. Les limites de la forêt empiètent sur les districts de Cochrane, Chapleau, Hearst et Timmins du ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF) de l'Ontario dans la région Nord-Est. Un comité local de citoyens (CLC) est associé à la forêt (Comité local de citoyens de Kapuskasing). Tout au long de la période de vérification, la forêt a été certifiée par le Forest Stewardship Council (FSC).¹

Le ralentissement économique dans le secteur forestier a eu une incidence négative sur les activités de gestion forestière. Les récoltes ont atteint environ 68 % de la zone de récolte disponible prévue dans la phase I en raison de marchés défavorables, de temps d'arrêt d'usine et d'une faible demande de certaines espèces.

La contribution du public au processus de vérification a été sollicitée par avis publié dans le *Kapuskasing Northern Times* et un sondage a été envoyé à 100 organisations et personnes figurant sur la liste d'envoi du PGF 2010. Les membres de comité local de citoyens (CLC), de collectivités autochtones et d'organisations métisses (concernés par la FGC) ont été informés de la vérification par lettre et invités à participer à la vérification sur le terrain et à faire part de leurs opinions concernant la gestion forestière pendant la période visée par la vérification. En outre, des personnes, des entreprises et des organisations concernées ou touchées par les activités de gestion forestière ont été interviewées.

La vérification précédente recommandait que le PAFD soit prolongé.

Cette vérification concluait que la forêt était bien gérée. La gestion forestière était planifiée et mise à exécution conformément à la *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne* (LDFC) et les cibles du PGF sont conformes à la réalisation des objectifs du plan et de la durabilité des forêts.

Nous présentons huit recommandations visant à régler les questions cernées durant la vérification. Nous demandons à Tembec d'améliorer son programme d'évaluation du renouvellement et de prendre des mesures correctives pour rectifier les densités de repeuplement dans les zones de renouvellement artificiel. Nous sommes également préoccupés par le fait que le Programme de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole du bureau de district de Hearst du MRNF ne soit axé que sur les vérifications d'inventaire des peuplements établis.

Nous sommes préoccupés par les écarts persistants des données entre la vérification d'inventaire des peuplements établis du MRNF et les données d'inventaire des peuplements établis du PAFD. Ces écarts de données sont principalement attribuables aux méthodologies d'échantillonnage et aux procédures, mais l'utilité du Programme de surveillance de l'efficacité en matière sylvicole

comme fonction de surveillance est compromise lorsque les données d'inventaire sur le terrain produites annuellement par le MRNF et par la société ne sont pas cohérentes ou comparables. Nous adressons au MRNF une recommandation l'enjoignant à examiner les protocoles d'échantillonnage sur le terrain aux fins des vérifications d'inventaire des peuplements établis concernant la surveillance de l'efficacité en matière sylvicole, pour fournir des estimations plus comparables entre les inventaires de peuplements établis de l'industrie et les vérifications d'inventaire des peuplements établis du MRNF.

Des recommandations sont également adressées à Tembec en vue d'améliorer la qualité de son rapport annuel initial et les présentations de son calendrier annuel des travaux, de même qu'au MRNF en vue de produire des plans annuels de conformité des opérations.

Dans l'ensemble, nous avons conclu qu'un programme efficace de gestion forestière est mis en œuvre et que Tembec gère la FGC conformément aux conditions de son permis d'aménagement forestier durable. De plus, nous concluons que la durabilité de la forêt, évaluée dans le cadre du processus et du protocole de vérification indépendante des forêts de 2016, a été établie.

L'équipe de vérification recommande au ministre de prolonger la durée du permis d'aménagement forestier durable n° 550039 de cinq ans supplémentaires.

¹ Certificat RA-FM/COC-000241